

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR JUSTICE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT

22^{ème}
**REVUE SECTORIELLE
DE LA JUSTICE**
Année budgétaire 2021

Avril 2022

SOMMAIRE

1	SIGLES ET ABREVIATIONS	3
2	INTRODUCTION : 5	
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION :.....	5
3.1	Objectif :	6
3.2	Méthodologie :	6
3.3	Résultats attendus :.....	6
4	ANALYSE RETROSPECTIVE :	7
4.1	Rappel des politiques et stratégies :.....	7
4.2	Processus de mise en œuvre :.....	8
5	ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :	9
5.1	Exécution physique :.....	9
5.2	Exécution financière des projets :.....	21
5.3	La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :.....	33
6	LES INDICATEURS SECTORIELS :	34
6.1	Les indicateurs inscrits dans le CREED :	34
6.2	Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2019 à 2021 :.....	37
7	DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :.....	42
8	TABLEAU 11 : PROBLEMES RENCONTRES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :	45
9	CONSTRAINTES ET DIFFICULTES :.....	48
10	RECOMMANDATIONS :	48
11	PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :.....	48

1 SIGLES ET ABBREVIATIONS

APES	Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
BIP	Brigade d'Intervention Pénitentiaire
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des informations Financières
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DEME-SO	« Maison de l'aide » en bambara
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DNAJ	Direction nationale de l'administration de la justice
DNAPES	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
OIDD/IDLO	International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement
INFJ	Institut national de formation judiciaire
JPCE	Justice de Paix à Compétence Etendue
MA	Maison d'Arrêt
MCA	Maison Centrale d'Arrêt
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
ODD	Objectifs de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAJM	Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali
P/P	Projets /Programmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire technique et financier

PU-RSJ-MOA	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
TIEN SIRA	« Chemin de la vérité » en bambara
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
UE	Union européenne

2 INTRODUCTION :

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en synergie avec les Partenaires et techniques et financiers et la Société Civile intervenant dans le Secteur de la Justice, élabore la présente Revue Sectorielle de la Justice conformément à la lettre circulaire n°00583/MEF-SG du 25 février 2022 qui fixe le cadre de la préparation et de l'organisation des activités du Calendrier Harmonisé des Revues pour l'année 2022.

La réalisation de ces différentes Revues (budget-programmes, projets/programmes, sectorielle et régionale) devra permettre de dégager les acquis et données nécessaires à l'optimisation du mécanisme de Pilotage et de suivi-évaluation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD), suivant l'esprit du Décret n°2018-0623/PM-RM du 08 août 2018.

Il est utile de rappeler que le CREDD 2019-2023 a été adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019 et formellement approuvé par le Décret n°2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, demeure le cadre de référence des politiques et stratégies de développement et le principal référentiel pour le dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, conformément au Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement et en lien avec le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) et du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2020-2022) pour la période de la Transition, les actions du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme devraient s'inscrire dans la mise en œuvre des Axes 1 et 2 du PAG 2020-2022 avec pour créneau : « l'engagement, la détermination et la solidarité ».

Aussi, suite à la rectification de la Transition et de la réorientation du PAG désormais sur la période juin 2021- mars 2022, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme s'est retrouvé dans l'Axe 4 intitulé « Promotion de la bonne gouvernance et adoption d'un pacte de stabilité sociale »

La Revue Sectorielle de la Justice, quintessence des réalisations et avancées en 2021, est le fruit de la synergie d'actions, de résultats et d'évaluation des acteurs gouvernementaux, d'aide au développement et sociaux. Elle constitue donc le réceptacle des contributions du Secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'opérationnalisation depuis quelques années du Calendrier harmonisé des revues a permis, non seulement au niveau sectoriel mais aussi au niveau national, une meilleure coordination, production et tenue des revues. Cependant, les efforts sont maintenus par le Gouvernement et ses partenaires afin de corriger les insuffisances qui perdurent çà et là.

C'est ainsi qu'il est organisé chaque année au niveau national le lancement officiel du processus des revues lors duquel les messages clés sont partagés et discutés par l'ensemble des acteurs.

Selon le planning d'exécution dudit calendrier, la revue sectorielle doit se tenir au plus tard le 20 avril et le rapport transmis le 30 avril 2022.

La période sous revue s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2021.

Les résultats de la revue en occurrence alimenteront la revue du Cadre Stratégique pour la Relance

Economique et le Développement Durable (CREDD).

L'exercice consiste à :

- collecter les informations relatives à la situation d'exécution physique et financière des projets/programmes d'investissement public du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme au 31 décembre 2021 ;
- faire une analyse critique et proposer des solutions d'amélioration de la performance desdits projets/programmes à accroître leur impact sur les bénéficiaires ;
- identifier les principales contraintes qui entravent leur mise en œuvre ;
- faire valider les résultats obtenus par les responsables des programmes concernés.

Il porte sur les projets/programmes d'investissement public inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2021-2023, complétés par ceux actuellement en exécution et/ou en préparation.

3.1 Objectif :

Faire la situation du suivi et de l'exécution des politiques de développement du secteur au 31 décembre 2021 et d'en étudier les perspectives.

3.2 Méthodologie :

La méthodologie consiste à faire :

✓ l'analyse rétrospective des questions relatives :

- à la mise en œuvre des politiques, stratégies, actions prévues ;
- à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ;
- à l'atteinte des objectifs ;
- aux problèmes et contraintes.

✓ les perspectives pour les trois prochaines années sur les questions relatives aux :

- changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ;
- moyens nécessaires à mettre à disposition ;
- solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.

Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'Etat et ses démembrements ainsi que les organisations professionnelles concernées, la société civile et les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

3.3 Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- une évaluation de la performance du secteur est réalisée au titre de l'exercice 2021 (rapport réalisations/prévisions) ;
- un état d'avancement du passage à l'approche sectorielle en vue de rendre le secteur plus performant est fait ;
- la programmation pour la période 2021 à 2023 est établie.

4 ANALYSE RETROSPECTIVE :

4.1 Rappel des politiques et stratégies :

La Justice occupe une place de choix dans le processus de refondation de l'Etat. De l'indépendance à nos jours, les initiatives de réforme ont été entreprises avec plus ou moins de succès et des fortunes diverses. Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) et son plan opérationnel, la Charte des Valeurs de la justice et le Pacte pour le Renouveau de la Justice participent de l'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour la réhabilitation et la restauration de la crédibilité du service public.

Cependant, force est de constater que si ces différentes initiatives de réforme du système judiciaire ont, peu ou prou, contribué à l'améliorer, elles n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux de la justice, laissant ainsi entière la récurrente et lancinante problématique de la saine distribution de la justice. Cette problématique prend un relief et une acuité particulière dans le contexte de la crise socio-sécuritaire que le Mali traverse et dont elle est un déterminant essentiel. En effet, la Justice représente un enjeu stratégique dans la résolution de la crise multidimensionnelle que notre pays a connue. Elle est un instrument d'intermédiation des rapports sociaux et un gage certain d'une paix sociale.

L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Cela s'est traduit dans les orientations des autorités de la Transition et dans les différentes Déclarations de Politique Générale des Premiers Ministres.

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA 2015-2018) a constitué la synthèse des activités pertinentes dégagées à partir des points de solidité et de fragilité issus du document de projet de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire ainsi que des aspects qui appellent le changement et l'innovation. Il prenait également en charge les prescriptions de l'article 46 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et les exigences de retour de l'Administration judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali.

Ce programme a été remplacé par la loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ 2020-2024) pour le développement du Service public de la justice dont les crédits budgétaires sont évalués à cent quatre-vingt-dix milliards quatre cent vingt millions (190 420 000 000) de francs CFA. La finalité de cette loi est de bâtir aux termes de cinq (05) années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Les Cinq (05) axes d'intervention de la LOPJ sont :

Axe 1 : Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice ;

Axe 2 : Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires ;

Axe 3 : Consolidation de la démocratie ;

Axe 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière ;

Axe 5 : Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice.

Pour mémoire, en moyenne sur la période de **2015-2019**, la part du secteur de la justice dans le budget d'État oscillait autour de **1%**. Avec les prévisions de la LOPJ, le budget de la justice passe de 25,36 milliards en 2019 à 47,02 milliards en 2024 soit un taux d'augmentation de 85,4%.

Aussi sur la période **2020-2024**, le budget cumulé de la justice (portions centrale et régionale) serait de **190,42** milliards de FCFA soit **1,4%** du Budget national en moyenne sur la période.

Retenons que les 190,42 milliards de francs CFA sont répartis entre le **personnel** – 34,84% (salaires et primes indemnités), les **biens et services** – 26,33% (fonctionnement), les **transferts et subventions** – 3,38% et les **investissements** – 35,45% (infrastructures, études et équipements).

4.2 Processus de mise en œuvre :

Dans sa première année de mise en œuvre (2020), la LOPJ a souffert de l'apparition de la pandémie de la COVID 19 dès le premier trimestre et de la crise sociopolitique au deuxième trimestre, toute chose ayant conduit au ralentissement voire à l'arrêt de certaines initiatives non seulement au niveau des administrations publiques mais aussi des autres secteurs de la vie nationale.

Ainsi, l'élaboration du Plan d'activités annuel, la mise en place du Comité de Suivi et d'Evaluation (**CSE**) et la tenue de sa première réunion, indispensable au lancement de l'opérationnalisation de la LOPJ, n'ont pu être réalisées en 2020.

En **2021**, deuxième année de la LOPJ 2020-2024, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, malgré la relative persistance des crises de 2020, a de façon volontariste, avec les appuis des partenaires gouvernementaux, au développement et sociaux, posé les jalons de son opérationnalisation par l'**organisation** en janvier 2020 à Ségou d'un **atelier de suivi** des activités réalisées en 2020 et de **programmation** de celles de 2021 et la **mise en place** du Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) de la LOPJ en février 2021.

La **première réunion** du CSE s'est tenue le 10 mars 2021 et a permis l'approbation des résultats obtenus en 2020, la validation de la programmation des activités de l'année 2021 et l'adoption des orientations stratégiques nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi, l'un des constats au sortir de l'atelier de Ségou du 25 au 29 janvier 2021 est la possibilité d'une **révision** de la **LOPJ 2020-2024** pour tenir compte des gap (écarts) survenus suite à l'évolution de certains paramètres conditionnant sa mise en œuvre optimale.

Dans la foulée, une **réunion extraordinaire** du CSE a été organisée le 25 août 2021 afin de suivre notamment l'évolution de la mise en œuvre des 12 réformes dont la réalisation conditionne la libération de la tranche additionnelle du budget de la LOPJ.

Sur une prévision de 34,300 milliards de F CFA de la LOPJ en 2021, 33,6 ont été accordés en inscription budgétaires sans tranche additionnelle. Concernant l'exercice budgétaire 2022, la prévision de la Loi est de 37,600 milliards de F CFA mais 36,279 milliards de F CFA ont été accordés sans tranche sans tranche additionnelle malgré le fait que le Ministère de l'Economie et des Finances est dans la logique de la délivrer. La satisfaction des conditionnalités de libération des tranches additionnelles (les 12 réformes à

réaliser par le MJDH) fixées de commun accord entre le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Economie et des Finances étant très avancée.

5 ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :

5.1 Exécution physique :

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme étant sous Loi d'orientation et de programmation, l'ensemble des activités réalisées en 2021 (y comprises celles des partenaires techniques et financiers) dans le Secteur rentre dans le cadre fixé dans le Plan d'Actions de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice, au travers des cinq (05) axes d'intervention retenus et, du Programme d'Action du Gouvernement de Transition (PAG 2021-2022).

5.1.1 Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice :

C'est l'Axe 1 du Plan d'actions de la LOPJ et il intègre toutes les activités relatives à la **législation**, au **contrôle interne**, à la **redevabilité** et à l'**inspection** des structures, à la réalisation des **infrastructures** de la Carte judiciaire et de l'administration pénitentiaire. Sur ces questions, d'importants progrès ont été enregistrés en 2021 :

- **La production législative a été très riche** et s'est caractérisée outre par l'enclenchement du processus de renforcement institutionnel et opérationnel des services centraux (textes tendant à l'érection de la DNAJ, de la DNAPES et de la DNAJS en directions générales), préconisé par la LOPJ, grâce à l'élaboration des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la Direction Générale de l'APES et au démarrage des travaux concernant la nouvelle DNAJS.
Egalement, la volonté politique visant à contextualiser l'arsenal juridique et réglementaire a été entamée à travers l'examen de nombreux textes en Commission Législative Permanente (CPL) en vue de la production des projets de textes y afférents. Il s'est agi notamment du Code pénal, du Code de procédure pénale, des tarifs des frais de justice en matière pénale, civile et commerciale, des textes relatifs à l'Assistance juridique et judiciaire, des textes portant création du Pôle National Economique et Financier (PNEF) et de l'Agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués etc.

De plus, un projet de décret de grâce a été examiné par la commission nationale de grâce le 21 septembre 2021.

- **La gouvernance et la transparence dans le milieu judiciaire ont été suivies** en vue de l'amélioration du service public de la justice grâce à la vérification de conformité et de gestion de 39 juridictions et maisons d'arrêt des localités de Bamako, Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, San, Tominian, Bla, Nara, Bandiagara, Koro, Bankass, Djenné, Goundam, Niafunké, Rharous, Diré et Ménaka.
- **L'accès à la justice a connu des améliorations encourageantes** quant à la progression du niveau de réalisation des infrastructures de la Carte judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des services.

En effet, pour la carte judiciaire seuls les travaux déjà en cours en 2020 ont été soit achevés ou poursuivis sur budget au niveau du Tribunal d'Instance (TI) de Toukoto et de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bamako. Il faut retenir en sus les travaux de réhabilitation de la Cour d'Appel et du Tribunal de commerce de Bamako.

Egalement, les travaux de construction et d'équipement de la nouvelle Maison centrale d'arrêt de Bamako à Kéniéroba ont été achevés et les travaux de construction de murs de clôture surmonté de concertinas et de miradors, de bureaux, de toilettes externes, de postes de garde des maisons d'arrêt de Kimparana, Markala, Diéma et Banamba ont été presque terminés sur budget national.

Avec l'Appui de la MINUSMA, un quartier de haute sécurité a été réalisé dans la maison d'arrêt de Dioïla.

Une nouvelle maison d'arrêt a été réalisée à Tominian et la réhabilitation de celles de Markala (achevée à 100%) et Kimparana (travaux à 70%) a été rendue possible sur financement du projet Global Focal Point du PNUD Mali.

Les sièges du Pôle Judiciaire Spécialisé (PJS) et de la Brigade d'Intervention Spéciale (BIS) ont été achevés et réceptionnés à Faladiè en communes VI de Bamako, de même que celui de l'antenne de la BIS de Sévaré à Mopti en plus de l'acquisition de mobiliers de bureau pour les deux sites grâce au financement du projet du G5 Sahel CIVIPOL.

Enfin, la poursuite de la construction du Siège de la CPS SJ (le chantier est à 66% de réalisation) et de l'amphithéâtre de l'INFJ a été assurée.

5.1.2 Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires :

La modernisation et le relèvement du niveau de performance des services judiciaires représente l'Axe 2 de la LPOJ et concentre les activités en lien avec le renforcement des capacités institutionnelles des structures judiciaires, la mise en place de méthodes modernes de gestion du personnel judiciaire et de renforcement de ses capacités, l'amélioration des conditions salariales du personnel judiciaire, la dotation aux structures de la justice d'équipements et de matériels en adéquation avec leurs missions, le renforcement de l'accessibilité à la justice des populations.

Sur ces thématiques, les avancées suivantes ont été opérées :

- **Les capacités institutionnelles des structures judiciaires ont été renforcées** par des actions notables majoritairement par les partenaires au développement.

Le secteur de la justice a bénéficié d'un appui de la MINUSMA dans le cadre de la réalisation d'une étude dans les régions du centre et du nord pour la mise en place d'un tableau de bord de gestion des données et indicateurs statistiques. Une fois fonctionnel, il permettra une meilleure sauvegarde et diffusion des informations du Secteur.

Dans la foulée, en partenariat avec le PNUD et la MINUSMA, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a enclenché le processus d'informatisation et de digitalisation du système judiciaire par l'organisation des journées sur l'informatisation de la justice et sur les statistiques judiciaires. Toute chose devant à terme normaliser le traitement des dossiers judiciaires et régulariser la production de l'annuaire statistique de la justice. A ce titre, une Commission pour l'informatisation de la justice a été mise en place par le Garde des Sceaux.

Les interventions du **Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit** (PROSMED) du **PNUD Mali** ont permis de renforcer la présence et l'efficacité

des acteurs de la sécurité et de la justice notamment dans le cercle de Djenné avec la construction d'un commissariat de police et d'un tribunal d'instance - et sur 13 autres cercles du Centre et Nord.

Le déploiement des acteurs de la sécurité et de la justice a été accompagné par le renforcement des capacités techniques des 576 agents (dont 64 personnels de sécurité, 115 personnels judiciaires et 397 personnels pénitentiaires) et la mise en place de 12 comités consultatifs de sécurité régionaux et communaux additionnels pour un total de 26 comités fonctionnels qui contribuent à reconstruire la confiance des populations avec les acteurs de la sécurité.

L'assistance du PROSMED a aussi permis au ministère de la Réconciliation Nationale de finaliser la stratégie nationale de cohésion sociale et réconciliation nationale. Validée en juillet 2021, elle se veut un cadre fédérateur qui permettra de renforcer la coordination et la cohérence des activités des partenaires sur ce sujet. La redynamisation de 335 commissions foncières communales a en outre permis de prévenir et gérer des litiges fonciers entre éleveurs et agricultures et de conflits intercommunautaires au Centre.

Le PROSMED a en outre continué d'appuyer les efforts des autorités maliennes pour prévenir l'extrémisme violent tant à travers un appui à la finalisation du nouveau plan d'action 2021-25 de lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent qui a été validé en juillet 2021 et la réalisation d'actions de prévention au sein des communautés du centre du Mali qui ont mobilisé plus de 200 jeunes.

Onze (11) juridictions ont vu leurs capacités d'archivage accrues et améliorées grâce à la dotation en matériels et kits appropriés au travers des projets à impact rapide de **l'US AID Mali Justice Project (MJP)**.

En outre, le projet MJP a permis la réalisation par la DNAJ de quatre (04) missions d'évaluation croisée des juridictions (TGI des Communes I et II du District de Bamako, TGI Commune V et Sikasso, TGI Kita et Koutiala, TGI Mopti et Kati) avec comme principal résultat la mise en œuvre des lignes directrices visant à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des dites juridictions à travers une meilleure gestion de l'accueil et de l'orientation des justiciables, de la circulation de l'information entre responsables des juridictions et la gestion des dossiers ainsi que des espaces dédiés aux audiences, aux scellés, à la sécurité etc.

- Le MJP a aussi pris en charge :
 - l'organisation de Conférences (02) de chefs de juridictions et de parquets relevant des Cours d'appel de Bamako et Mopti avec comme résultats une plus grande dynamique imprimée dans la lutte contre l'impunité et le recouvrement des amendes forfaitaires ;
 - l'organisation de Conférences (02) sur le Greffe des juridictions relevant des Cours d'appel de Bamako et Mopti avec comme principal résultat la maîtrise par les greffiers des normes et outils dans le cadre de l'archivage devant préparer l'informatisation des greffes ;
 - le lancement du processus d'informatisation des chaînes civile et pénale avec le recrutement d'un expert international et l'organisation à Ségou d'un atelier -retraite présidé par le Ministre de la Justice sur la validation du cahier de charges du logiciel qui sera élaboré par l'AGETIC ;
 - le lancement du processus visant à la mise en place de l'intranet dans les services centraux et les juridictions avec comme principal résultat la sélection d'une firme chargée de développer et implanter l'application ;

- le lancement du processus de création d'un site web ou Portail sur la Justice avec comme principal résultat la sélection d'une firme qui a procédé à la cartographie de l'existant et développé une application qui sera implantée dans les meilleurs délais et ;
- le lancement du processus de modernisation de la gestion des ressources humaines avec comme principal résultat la sélection d'une firme chargée de développer une application tenant compte des spécificités du personnel de la Justice qui sera déversée dans la base de données du Ministère de la Fonction publique.

Trente-trois (33) établissements pénitentiaires ont connu la modernisation accrue de leur fonctionnement en plus de la gestion de la détention par l'implémentation du logiciel AGIDERM conçu à cet effet grâce au PNUD Mali. En outre, dix (10) d'entre eux ont été interconnectés avec la Direction nationale et 99 agents ont également reçu une formation à l'utilisation du Système informatisé.

EUCAP Sahel, dans le cadre de l'exécution de ses activités a réalisé les travaux de la Direction de la Justice Militaire et équipé en mobiliers le Tribunal Militaire Bamako.

➤ **La gestion des personnels juridiques et judiciaires et le relèvement des capacités professionnelles ont été modernisés et renforcés** par les actions suivantes :

Les capacités en gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences et en système d'information pour la gestion des ressources humaines des responsables de la DNAJ et de certains Chefs de juridiction, de parquet et de greffe ont été significativement améliorées lors de sessions de formation organisées à cet effet grâce au concours de l'**USAID MJP**.

MJP a aussi appuyé la formation en deux (02) sessions en partenariat avec la CPS des greffiers et agents pénitentiaires en technique de collecte de données statistiques avec comme principal résultat escompté la collecte de données statistiques de l'ensemble des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Bamako.

Au niveau de l'INFJ, avec le **Projet d'Appui à la Justice au Mali (PAJM II) de l'Union Européenne**, les bases pour la construction des curricula de la formation initiale ont été posées courant 2021, avec l'élaboration et la validation du référentiel de compétences professionnelles du métier de magistrat. Une proposition du séquençage de la formation initiale sur une période de 24 ou 30 mois a été également effectuée. Les experts pour appuyer l'établissement de la maquette pédagogique et prenant en compte les deux pôles de formation identifiés et à laquelle sont liées les fiches pédagogiques ont été identifiés par l'Ecole Nationale de la Magistrature (France).

Nonobstant le contexte de crise sanitaire, et au bénéfice de la démonstration d'une capacité d'adaptation de toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du projet et des bénéficiaires, des actions de formation en visioconférence ont pu être mises en œuvre au profit des magistrats (4 thématiques, 8 sessions), des greffiers judiciaires (en 2021, 4 thématiques, 8 sessions), des avocats (en 2021, 4 thématiques, 7 sessions), des notaires (4 thématiques, 4 sessions en 2021), des huissiers commissaires de justice (5 thématiques, 10 sessions en 2021). Au total, concernant les formations tenues au profit des acteurs judiciaires, un total de 32 sessions de formations en distanciel par visioconférence sur 35 sessions prévues au calendrier ont été mises en œuvre, essentiellement au cours du premier semestre 2021.

Quatre experts pénitentiaires ont été mobilisés au cours du premier semestre 2021 pour délivrer cinq visio-conférences dans le cadre de la formation professionnelle des 136 futurs surveillants pénitentiaires en cours au sein de l'INFJ.

Ainsi, des centaines de personnels de la justice et des ordres professionnels ont pu bénéficier du renforcement de leurs capacités professionnelles par la formation dans les domaines aussi variés que sont la rédaction administrative (20 participants), la conservation du patrimoine archivistique, les statistiques, le bureautique, la déontologie et l'intégrité judiciaire (60 participants), la gestion des greffes (27 participants), les règles de Bangkok, les règles Mandela, la protection des mineurs privés de liberté, la gestion des crises et incidents en milieu carcéral, la prise en charge psychosociale des détenus, la cybercriminalité (60 participants), le traitement de la toxicomanie (20 participants), les techniques d'enquête en lien avec la corruption et les infractions économiques et financières, Le contentieux électoral/formation avocats, la saisie immobilière/formation huissiers, la tenue des registres et répertoires OHADA/formation greffiers, le testament en droit malien, les violences basées sur le genre, l'apatridie, l'esclavage etc.

- **Les conditions salariales des personnels de l'Administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée ont été substantiellement améliorées** par l'octroi de la prime de participation à la judicature.
- **Les capacités de réalisation de leurs missions de service public par les structures judiciaires ont été renforcées** par les nombreuses dotations en logistiques, matériels et équipements telles que quatre (04) véhicules station wagon, huit (08) véhicules pick up, trois (03) véhicules berlines, dix (10) motocyclettes, soixante-treize (73) ordinateurs, 60 onduleurs, 200 cartons de gel hydroalcoolique, 4775 masques 54 imprimantes, en 10 photocopieuses etc.

La BIP a été dotée en équipements en armes, gilets pare-balles, casques et munitions, véhicules etc.

300 ventilateurs, 100 humidificateurs, 100 stabilisateurs, 100 téléviseurs, des dizaines de literie, du matériel technique, de soudure et de menuiserie métallique, du matériel et équipements de cordonnerie et des intrants agricoles ont été livrés aux services de l'APES aux fins d'améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus.

- **L'accessibilité des populations à la justice et au droit a enregistré des avancées très satisfaisantes** à travers de nombreuses initiatives telles que l'affichage des tarifs de frais de justice au niveau des juridictions, l'assistance juridique et judiciaire, la formation et la sensibilisation des populations sur le retour des services publics, la dynamisation des cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale, l'organisation d'audiences délocalisées dans les zones affectées par l'insécurité, l'organisation d'ateliers d'appropriation du Guide judiciaire et l'appui aux missions d'inspection dans le centre et le nord du pays.

Ainsi, les réalisations suivantes ont été faites principalement avec le concours des partenaires au développement :

Le **PAJM II de l'Union Européenne** a permis l'organisation de deux ateliers portant sur la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de la justice et sur l'accès à la justice au centre.

Des activités de formation et de sensibilisation à Bamako portant sur le retour de l'autorité de l'Etat et l'état de droit ainsi que le renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires ont été menées avec l'appui de la **MINUSMA**. A cet effet deux ateliers sur l'appropriation du guide judiciaire, appui aux missions d'inspection de l'inspection des services judiciaires dans le centre et le nord, journées Mandela, consultance sur la création d'un système d'informations statistiques, conférence sur le rôle du barreau dans le renforcement de l'Etat de droit, une journée de réflexion sur la formation des agents pénitentiaires et pour la création d'une école nationale de l'administration pénitentiaire ont été organisés.

La **MINUSMA** a également aidé à mettre en œuvre diverses autres activités en faveur des populations du centre et du nord :

- un atelier sur les curricula de formation des agents pénitentiaires, vaccination MCA Bamako, à Mopti, Gao et Tombouctou (ex. séances de sensibilisation sur l'accès à la justice, les modes alternatifs de résolution des conflits et la complémentarité entre la justice formelle et traditionnelle) ;
- deux conférences débats sur les normes nationales et internationales en matière de justice à Tombouctou, des journées de sensibilisation sur l'assistance juridique dans la MAC de Tombouctou ;
- un atelier de renforcement des capacités des Bureaux d'Assistance Juridique et Judiciaire (BAJJ) et autres pourvoyeurs d'aide légale sur la gestion des dossiers des violences sexuelles ainsi que sur la justice juvénile à Tombouctou) ;
- un atelier de sensibilisation sur les bonnes pratiques pénitentiaires à Kidal ;
- l'organisation d'une conférence interrégionale des cadres de concertation de la chaîne pénale (Tombouctou, Gao et Mopti) ;
- des ateliers de renforcement des capacités des acteurs judiciaires informatique, y compris les greffiers et les pourvoyeurs d'aide légale ;
- un atelier sur la déontologie des magistrats ;
- un atelier de réflexion sur le renforcement de la collaboration du cadre de concertation de Tombouctou et les parties à l'accord d'Alger sur la lutte contre l'impunité des crimes de nature à déstabiliser le processus de paix ;
- la construction de la nouvelle maison d'arrêt de Koro (bloc administratif et clôture) ;
- à Gao, un QIP d'appui à la création des conditions favorables à une complémentarité constructive entre justice traditionnelle et étatique à Ménaka ;
- un appui a été apporté avec l'acquisition d'équipements pour l'établissement du tribunal d'instance de Djenné.

Toujours dans le cadre de l'accessibilité à la justice, l'**USAID-Mali Justice Project** a contribué à mener les actions suivantes :

- l'octroi de 14 subventions à 16 ONG locales pour la fourniture des services d'assistance juridique et judiciaire en faveur des justiciables les plus démunis des zones de Bamako, Kangaba, Dioïla, Kayes, Kita, Yélimané, Koulikoro, Mopti, Sikasso, Taoudéni, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal avec plus de 50 000 personnes ayant bénéficié des services d'information et conseils juridiques, de médiation des conflits, de référencement vers des structures spécialisées (notamment médicales), d'assistance psychosociale, de réinsertion économique et de représentation et assistance par un avocat ;
- la mobilisation du secteur et l'organisation d'une conférence sur le financement de l'assistance juridique et judiciaire au Mali avec plus de 100 participants.

Quant à l'ONG **DEME SO** ses contributions dans le cadre de la mise en œuvre du programme "Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) en Bamanan « Tien-Sira II » programme ont concerné :

- la construction de 10 vestibules de droit dans les communes de Boidiè, Soubala, Pélangana (région de Ségou), Dandugu Fakala, Pignari-Bana, Ouenkoro, (région de Mopti) Léré, Gossi (région de Tombouctou), Talataye et N'Tilit (région de Gao) ;
- le recrutement, la formation et l'équipement de 504 nouveaux parajuristes dans 252 communes des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso ;
- le recrutement, la formation et l'équipement de 10 animateurs de vestibules de droit.
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des coordinateurs régionaux de DEME SO, de 696 parajuristes, de l'équipe de coordination de DEME SO, des animateurs des vestibules de droit et des permanents des BAJJ.

Commenté [SD1]: C'est une réalisation de 2020

Au compte du Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE) a de même jouer sa part contributive à travers notamment :

- la construction dans c les tribunaux administratifs et du commerce de Mopti qui sont dans la même cour et du TGI de la commune VI de Bamako de deux (02) bureaux d'Assistance Juridique et Judiciaire (BAJJ) ;
- la construction de six (06) vestibules de droit dans les communes de Diabaly, Nampalary, Fangasso, Dia, Andiagana commune de Dugutènè II et Hombori ;
- le, recrutement ,la formation et l'équipements de 100 nouveaux parajuristes avec (50 motos, 100 téléphones smartphones et 100 sacs en cuir et 100 badges) dans 50 communes des régions du centre;
- l'acquisition par DEME SO d'un groupe électrogène, de deux (02) ordinateurs portables et une imprimante couleur ;
- le recrutement et à la formation de deux juristes permanents et 6 animateurs de vestibule de droit.

La collaboration avec deux (02) Avocats à Ségou et Mopti à Ségou et Mopti qui ont assisté 17 justiciables démunis.

Le **PARAJU-UE** a enfin réalisé des campagnes d'Informations juridiques, de conseil, d'orientation qui ont touchées 35 403 personnes dont 18 582 hommes et 16 821 femmes avec 736 conflits résolus.

Concernant l'**International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO)** les avancées se présentent comme-ci :

- les capacités des membres des cadres de concertations sont renforcées ;
- les droits des justiciables sont mieux respectés ;
- la confiance entre la justice et les justiciables ont été améliorée ;
- les droits des détenus sont mieux respectés ;
- des missions de contrôle des unités d'enquêtes par les parquets ont été tenues ;
- des missions de contrôle des juridictions et des maisons d'arrêt par les services centraux du secteur de la justice (CNDH, DRAPES, ISJ...) ont été organisées.

5.1.3 Consolidation de l'État de droit et renforcement des droits humains :

L'Axe 3 de la LOPJ est relatif à la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des droits humains et se décline à travers l'humanisation des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, l'État de droit par l'impartialité de la justice et la protection des droits des justiciables et la maîtrise du dispositif de coordination des actions d'appui au Secteur de la Justice.

Plusieurs avancées ont été réalisées à cet effet :

- **L'humanisation des conditions de détention a enregistré des progrès substantiels** vers l'atteinte des normes internationalement admises notamment par l'élaboration et l'incorporation des textes sur le Régime pénitentiaire dans l'Avant-projet de loi portant code de procédure pénale, l'élaboration des Avant projets de textes relatifs l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée qui intègrent la mise en place d'une Brigade spéciale d'intervention rapide et l'élaboration des avant projets de textes portant création de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a organisé une table ronde de plaidoyer pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le projet **Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela** du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a permis de renforcer les capacités techniques de 397 personnels pénitentiaires. Des appuis spécifiques au secteur pénitentiaire ont en outre permis d'améliorer les conditions de détention de plus de 1129 détenus (dont 162 femmes et 20 mineurs) à travers l'assainissement des cellules et la fourniture de kit de dignité pour les femmes. Près de 189 détenus ont en outre bénéficié de formations professionnelles pour préparer leur prochaine réinsertion socioéconomique.

Les actions de communication et de diffusion du Guide des droits et des obligations des personnes détenues ont été définies par la Stratégie de communication et le plan d'action de l'APES.

Le **PAJM II de l'Union Européenne** a contribué à travers un appui technique à l'organisation de la 5ème Conférence annuelle de la DNAPES. Egalement, des travaux en groupe restreint, suivis d'un atelier de formulation, ont permis d'achever les trois fiches de poste pour les surveillants à savoir surveillant en poste périphérique, surveillant en détention et surveillant en charge des activités spécifiques. Les travaux ont débuté pour le référentiel métier de régisseur et devraient s'achever en 2022.

Le Projet « Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre » (JUGE) de WILDAF a dégagé la situation d'exécution des réalisations physiques ainsi qu'il suit :

- 30 membres d'ASF Mali et du WILDAF formés pour être formateur sur les questions de VBG ;
- 76 acteurs de la chaîne pénale et des médecins formés dans le domaine des VBG ;
- 29 cas de VBG assistés judiciairement devant les juridictions compétentes ;
- 31 ateliers de sensibilisation organisés sur la thématique des VBG, qui ont permis de sensibiliser 3 127 personnes dont 1 913 femmes ;

- 215 étudiants issus de 5 instituts de formation ont été sensibilisés sur les VBG et les VSLC au Mali.

La réalisation de ces objectifs a permis également de soutenir ASF Mali et WILDAF et de renforcer leur rôle et leurs stratégies dans la lutte contre l'impunité des VBG. Ainsi, les femmes survivantes de VBG bénéficient d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice. Des actions de plaidoyer, de veille et de sensibilisation influencent les politiques publiques et les attitudes sociales concernant le respect des droits des femmes et les VBG, contribuant ainsi à promouvoir les droits humains et à lutter contre la pauvreté.

Un quartier de haute sécurité a été réalisé à la prison de Dioïla pour la détention sécurisée des personnes suspectées et/ou condamnées pour faits de terrorisme avec l'appui de la **MINUSMA**. Un autre à Koulikoro a été programmé.

A noter en particulier, la mise en place d'une Brigade d'intervention pénitentiaire en septembre 2021 pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires et gérer les incidents majeurs en milieu carcéral dans le respect des principes des droits de l'homme. Elle assurera également le transfert des détenus à haut risque et l'escorte des hautes personnalités.

La BIP a bénéficié de la mise à disposition d'équipements de sécurité et moyens de transport en avril 2021 aux éléments de la BIP en plus d'une formation d'un mois.

A cela, il faut retenir la réhabilitation des maisons d'arrêt de Ségou, San, Niono, Markala, Yanfolila, Kolondiéba, Kignan, Toukoto et Kadiolo, l'installation du logiciel AGIDERM au niveau de 33 centres de détention pour la gestion informatisée des détenus en conformité avec les Règles Mandela, la mise en place d'ateliers de formation dans les 33 centres concernés par le projet **GFP/PNUD** et la dotation de tous ces centres de détention en équipements informatiques (ordinateur, imprimante multifonction, appareil photo numérique) avec le système de logiciel AGIDERM. Notons également la formation de 150 agents sur l'utilisation du logiciel AGIDERM.

En outre, le Projet Global Focal Point (GFP) - Prisons Mandela a fortement contribué à l'amélioration des performances du système pénitentiaire et des capacités de production des pénitenciers agricoles à travers 458 agents dont 79 femmes sont formées, équipés, outillés et assurent efficacement leurs missions, 198,1 tonnes de denrées alimentaires produits, 13 établissements réhabilités avec 11 forages installés et, la formation (Création de 8 nouvelles unités de formation professionnelle des détenus dans 8 EP) en vue d'une réinsertion sociale pour plus de 1194 détenus condamnés soit 67,25% dans 18 établissements.

Le Projet Global Focal Point (GFP) a par ailleurs financé les travaux de construction de la Maison d'arrêt de Tominian encore en cours.

Dans le cadre du renforcement du dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée, la **MUNISMA** a permis le démarrage des travaux de construction de quartiers de haute sécurité à la maison d'arrêt de Dioïla pour la détention sécurisée des personnes suspectées et/ou condamnées pour faits de terrorisme, travaux en cours évalués à environ 20%.

- **Les droits humains ont été défendus et protégés au travers de plusieurs initiatives telles que** la tenue d'ateliers de formation sur les droits de l'Homme à Koulikoro, Bamako et Kayes sur les DH et genre à Koulikoro sur budget national. Egalement, trois autres ont été organisés sur financement extérieur à Sibi, Kati et à Ségou.

Grâce à l'USAID MJP s'est tenue la première formation conjointe des acteurs étatiques et non étatiques de lutte contre la traite des personnes : 45 personnels magistrats, inspecteurs du travail, syndicalistes, ONG, avocats, ont été formés sur les fondamentaux de la traite des personnes et la coordination multi acteurs. Aussi, une assistance a été accordée au Comité national de coordination de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées pour la tenue de réunions mensuelles afin de faire avancer l'agenda politique de la lutte contre la traite des êtres humains. Sept réunions organisées en 2021 avec pour résultats entre autres l'adoption du plan de travail 2021 et la rédaction du rapport 2020 de lutte contre la traite au Mali.

5.1.4 Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière

L'Axe 4 de la LOPJ se concentre sur la problématique de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière à travers la prise en charge par le cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, l'adoption et l'opérationnalisation d'une politique de lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et, la mise en place de mécanismes de la justice transitionnelle pour la réconciliation, la cohésion sociale et la paix.

Les résultats suivants ont été constatés à ce niveau :

- **Le renforcement du cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière a été poursuivi** à travers l'élaboration des avant-projets de textes en vue de la modification du Code pénal, du Code de procédure pénale, des textes portant création du Pôle National Economique et Financier (PNEF), et de l'Agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

Le Département a aussi initié des missions de collecte des données des affaires économiques et financières en traitement ou jugées par les juridictions et issues des dénonciations des structures de vérification et de contrôle (BVG, CGSP, Inspections ministérielles) en vue d'une communication régulière à l'endroit du grand public sur le sujet.

Notons aussi que le **partenaire stratégique US AID MJP** a apporté sa contribution en matière de lutte contre la corruption par les initiatives suivantes :

- l'appui au développement institutionnel de la Plateforme Inter Régionale de Sikasso pour favoriser la durabilité de ses interventions sur les corridors routiers de la zone. La Plateforme, regroupant 50 organisations membres réparties dans ses 5 branches locales (Sikasso, Koutiala, Koury, Kadiolo, Bougouni), a reçu une subvention du MJP pour réaliser des activités de lutte contre la corruption et les tracasseries sur les corridors jusqu'en janvier 2022 et a élaboré son plan stratégique triennal (2022-2024) pour la continuité ;
- l'octroi d'une subvention à l'organisation de jeunes dite TRIJEUD pour gérer les 2 bureaux de plaidoyer citoyen qui fournissent des conseils et des orientations d'ordres juridique et/ou judiciaire aux commerçants et transporteurs, usagers des corridors, et appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de plan de durabilité des CAO et un projet de plan de suivi et d'évaluation ;
- l'aide à l'institutionnalisation des cellules de veille de la Plateforme dans le système de contrôle, par la mise en place de cadres de concertation locaux au niveau de cinq cercles dont ceux de Sikasso, Yorosso et Kadiolo qui ont été formellement créés ;
- l'appui à l'élaboration d'un guide de commerce transfrontalier et dissémination de plus 410 copies aux bénéficiaires à travers 3 ateliers organisés en collaboration avec les branches locales de la Plateforme à Bougouni, Kadiolo et Sikasso ;

- l'aide à 21 commerçants à Koutiala et Koury qui ont réussi à enregistrer leurs entreprises, dont 9 femmes. De même, 10 transporteurs ont commencé le processus d'enregistrement, suite aux formations locales du trimestre précédent ;
- des actions de communication sur un processus de sélection ayant abouti à 7 commerçantes championnes sélectionnées qui ont été présentées lors d'une cérémonie organisée à Sikasso, avec plus de 60 participants et 7 vidéos ont été réalisées pour décrire le portrait des femmes commerçantes ;
- l'appui à la réforme du cadre de concertation sur la libre circulation des personnes et des biens par l'élaboration d'un arrêté interministériel ayant reçu l'approbation du Secrétariat Général du Gouvernement.

Pour sa part, la **Coopération canadienne**, dans le cadre de son **Projet - Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali** (RPPFM) a financé la réalisation des acquis suivants :

- le renforcement des capacités du Bureau du Vérificateur Général du Mali (BVG) au niveau de sa planification stratégique, de la prise en compte du genre dans ses vérifications et de sa visibilité, ce qui a contribué à renforcer le BVG dans sa fonction de surveillance des politiques et programmes sexospécifiques ;
- la mise en place d'un cadre multi-acteurs de la lutte contre la corruption, regroupant des acteurs issus du contrôle interne, du secteur de la justice et de la société civile, de manière à renforcer les pratiques de lutte contre la corruption ;
- la formation de plus de 200 femmes leaders ou femmes membres des Comités de Veille Citoyenne, en vue d'une mobilisation accrue de la société civile, et en particulier des femmes, pour la promotion de la bonne gouvernance au niveau local et national ;
- la formation de plus de 54 600 membres de la société civile, dont 51% de femmes, sur les manifestations sexospécifiques de la corruption et leur impact sur l'accès des femmes aux services sociaux de base.

Toujours dans le cadre de la coopération canadienne, l'**Ecole nationale d'administration publique du Québec**, à travers son **projet Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres**, a permis l'organisation de la Semaine de la jeunesse contre la corruption.

Ces résultats constituent des jalons importants en vue de l'amélioration de la gouvernance inclusive et responsable au Mali. Une meilleure utilisation des ressources publiques et une plus grande redevabilité permettent d'améliorer la capacité de l'État à livrer des services de qualité et qui prennent en compte les besoins des femmes et des personnes les plus pauvres, en prévenant le détournement des fonds et en favorisant une gestion optimale des ressources limitées

- **La lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité a enregistré une avancée** notamment la réalisation de la première phase de formation de 20 formateurs (psychiatres et psychologues) en traitement de la toxicomanie au Programme Universel de traitement (UTC).

La **MINUSMA** a fourni des équipements d'investigation spécialisée de pointe au PJS et à la BIS en plus des formations des agents, y compris sous forme de mentorat et d'ateliers. Elle a aussi lancé le projet de sécurisation de l'antenne de Mopti et les travaux de sécurisation du nouveau bâtiment du PJS (une partie achevée en juin 2021).

Vers la fin 2021, un appui a été apporté au financement de la session spéciale de la Cour d'assises dédiée au jugement des crimes de délinquance économique et financière.

Sur les fonds programmatiques de la MINUSMA, un appui technique via une consultance a été également apporté au développement d'une politique pénale et stratégie des poursuites en matière de lutte contre les crimes de terrorisme et crimes internationaux sont en cours de réorientation. Les fonds programmatiques ont également permis de financer le recrutement d'un consultant pour la relecture du Code de justice militaire conjointement avec le PNUD (finalisation du projet au 1er trimestre 2022).

Pour ce qui concerne l'utilisation du **financement des Pays-Bas à travers le Fonds fiduciaire des Nations Unies**, acquis originellement pour deux ans 2019 et 2020 mais prolongé: il est destiné à la création d'une base de données à des fins d'analyse criminelle pour le PJS un logiciel a été identifié pour la création de cette base de données et le projet a été lancé en décembre 2021 par une première mission d'ONUDC au niveau de la Brigade d'investigation spécialisée du PJS pour initier la mise en place du logiciel et la formation des personnes concernées.

Dans le cadre du Programme d'appui à la composante police G5 Sahel au Mali - CIVIPOL, les réalisations ont concerné les travaux de construction du PJS et BIS de Faladié à Bamako, les travaux de construction de l'antenne de la BIS de Sévaré à Mopti et l'acquisition de mobiliers de bureau pour les deux sites.

Egalement, notons comme acquis la réorganisation de la BIS, la mise en place du Fichier automatisé des empreintes digitales, la numérisation des procédures et, pour finir l'organisation de plusieurs sessions de formation à l'attention des magistrats et des éléments de la BIS (consolider les maillons de la chaîne pénale en amont avec la formation des primo-intervenants qui interviennent sur les scènes de crime, et en aval avec un appui au PJS et aux juridictions de jugement).

Avocats sans frontières Canada, à travers son projet **Justice et Paix au Mali** a pu appuyer l'organisation de la 4^{ème} audience publique de la CVJR, la tenue d'un atelier sur l'organe qui succédera à la CVJR ainsi que la réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre.

5.1.5 Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice :

L'Axe 5 de la LOPJ s'articule autour des efforts de modernisation et le renforcement du système de communication de la Justice par la mise en place d'une stratégie de communication du service public de la justice et l'interconnectés des services et juridictions au sein d'un réseau d'échanges et d'information.

Sur ce registre, une importante avancée a été réalisée :

- **Les services de la justice ont connu un début d'interconnexion** pour l'établissement d'un réseau d'échanges et d'information moderne aux fins d'assurer un système de communication plus efficace, au service de tous les usagers de la justice.

5.1.6 Etat d'exécution du PAG de la Transition 2021-2022 de la Justice :

Le Plan d'actions du Gouvernement de la Transition (PAG) 2021-2022, pour ce qui concerne le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, comporte dix-huit activités réparties en sept (07) actions

uniquement au niveau de l'Axe 4 : **Promotion de la bonne gouvernance et adoption d'un pacte de stabilité.**

La première évaluation faite en septembre 2021 a concerné la période (juin, juillet et août). La présente, la deuxième du genre, concerne la période de septembre à novembre 2021.

Le bilan des activités réalisées capitalise les acquis sur les deux périodes. En somme, il ressort de la mise en œuvre des actions ce qui suit :

- **1^{ère} action** : « poursuite des actions judiciaires dans les dossiers d'armements et d'équipements militaires » : sur les 03 indicateurs, 02 sont atteints à 100% et les activités relatives au 3^{ème} sont en cours.
- **2^{ème} action** : « ouverture et poursuite des actions judiciaires concernant les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire » : excepté la cible du premier indicateur relatif au nombre de dossier traités et transmis au cabinet d'instruction, réalisé à 75%, les 03 autres indicateurs ont été réalisés à plus de 100%.
- **3^{ème} action** « Ouverture et poursuite des actions judiciaires concernant les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire » : pour cette action, les cibles de l'ensemble des indicateurs ont été largement dépassées.
- **4^{ème} action** « Poursuite des enquêtes sur les tueries et exactions des 10, 11 et 12 juillet 2020 à Sikasso, Kayes et Bamako » : sur les 02 indicateurs de cette action, la cible de 1^{er} indicateur est largement dépassée, mais celui du second est atteint à 30%.
- **5^{ème} action** « mise en place d'une commission d'enquête sur les occupations et les démolitions de la zone aéroportuaire de Bamako Sénou » : **concernant cette action aucun n'indicateur n'a été atteint, mais les deux premières activités sur les 04 prévues ont été remises**
- **6^{ème} action** « Formation des personnels judiciaires sur l'éthique, la déontologie et la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires » : les 02 indicateurs de cette action ont été largement dépassés.
- **7^{ème} action** « Inspection et contrôle des services judiciaires » : les cibles des indicateurs de cette action couvrent l'ensemble de la période et leur niveau d'atteinte est très satisfaisant soit respectivement 75% et 95 %.

5.2 Exécution financière des projets :

Les projets et programmes mis en œuvre ou en cours dans le Secteur de la Justice sont au nombre de vingt et un (21) dont trois (3) inscrits dans la loi de Finances 2020 et dix-huit (18) sont financés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.

Depuis 2020, tous les projets d'investissement du Département s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024).

Les projets sur financement du budget national et leur lieu d'exécution :

- RNP n°2762, projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako à Kéniéroba dans le Cercle de Kangaba, Région de Koulikoro ;

- RNP n°3042, Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) "Me DEMBA DIALLO" à Bamako ;
- RNP n°2359, l'Appui à la CPS pour le secteur de la justice.

Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :

- **Union Européenne :**
 - Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali II (PAJM II) sur l'étendue du territoire national ;
 - Soutien à la Justice Militaire, EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti.
 - Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national ;
 - Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WiLDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao ;
 - Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE).
- **Pays-Bas :**
 - Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako ;
 - P17-0071-Sahel Criminal Justice : International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO), dans les localités des régions de Gao, Mopti, Ségou, et le District de Bamako.
- **Royaume de la Suède :**
 - Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako.
- **Ambassade de France/OPCAT :**
 - Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à Bamako.
- **Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) :**
 - Projet d'appui à l'accès adéquat des démunis aux droits et à la justice. (PAADDJ) dans les régions de Kayes, Sikasso et le District de Bamako.
- **La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :**
 - Lutte contre l'impunité : Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
 - Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et accès à la justice dans les régions du centre et du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
 - Sécurité des prisons, lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans les localités du Nord et le Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti).

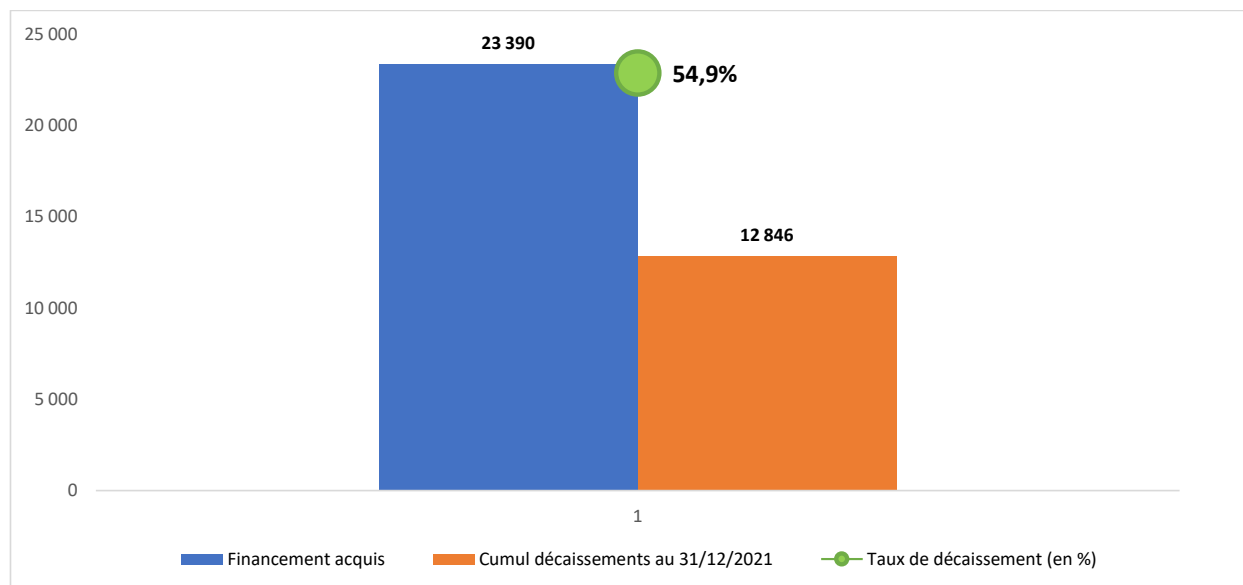
- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :**
 - Projet GFP prisons Mandela mis en œuvre par le PNUD et la MINUSMA dans les localités de Bamako, Bafoulabe, Kayes, Kéniéba, Kita, Bougouni, Kadiolo, Kignan, Kolondiéba, Koutiala, Sikasso, Yanfolila, Yorosso, Bla, Markala, Ségou, Tominian, Banamba, Dioïla, Fana, Kangaba, Kati, Kéniérouba, Kolokani, Koulikoro, Ouélessebouyou, Baguinéda, Konséguéla et Tana ;
 - Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA dans les localités de Mopti, Djenne, Bandiagara, Koro, Douentza, Ségou, Macina, Niono, San, Bla, Tominian, Gao, Ansongo, Ménaka, Andéranboukane.
- **ONU Femmes :**
 - Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali dans localités de Ségou, San, Niono, Bla, Mopti, Bandiagara, et Djenné.
- **USAID :**
 - Projet de Justice au Mali (MJP)/Mali Justice Project (MJP) : USAID, couvre Bamako, Sikasso et les régions occupées par les ONG bénéficiaires de subventions dans l'ensemble du pays.
- **CANADA :**
 - Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako (les six communes), Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou (plusieurs communes de la région de Ségou).
 - Justice et Paix au Mali, dans les régions : Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Kidal ; Communes : Kayes, Diéma, Kita, Bafoulabé, Sikasso, Kadiolo, Ségou, Markala, Mopti, Tombouctou, Gao et les six (06) communes de Bamako ;
 - Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres dans les localités de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao.

**5.2.1 Tableau 1 : Etat d'exécution financière par projet au 31/12/2021 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
(Les Montants sont en Millions de F CFA)**

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2021			Taux de décaissement			Observations
					Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	
Projets en exécution				23 390	23 390	0	23 390	12 846	0	12 846	57,38%	0	57,38%	
Secteur Infrastructures				22 011	22 011	0	22 011	11 896	0	11 896	56,63%	0	56,63%	
1	3042	Construction/ Equip, Rehab, Infr, INFJ, Me DEMBA DIALLO	2017-2022	2 808	2 808	0	2 808	1 541	0	1 541	54,88%	0	54,88%	
2	2762	Construction grande Prison de Bamako	2014-2022	19 203	19 203	0	19 203	10 355	0	10 355	53,92%	0	53,92%	Dotations de 2015 ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali (Programme d'Urgence 3051), (non la prison centrale)
Secteur Ressources Humaines				1 379	1 379	0	1 379	950	0	950	68,89%	0	68,89%	
3	2359	Appui CPS Secteur Justice	2008-2022	1 379	1 379	0	1 379	950	0	950	68,89%	0	68,89%	
Total Général				23 390	23 390	0	23 390	12 846	0	12 846	54,92%	0	54,38%	

Source : synthèse CPS SJ/DNPD

Graphique 1 : Etat d'exécution financière global des projets programmes sur Budget national au 31/12/2021

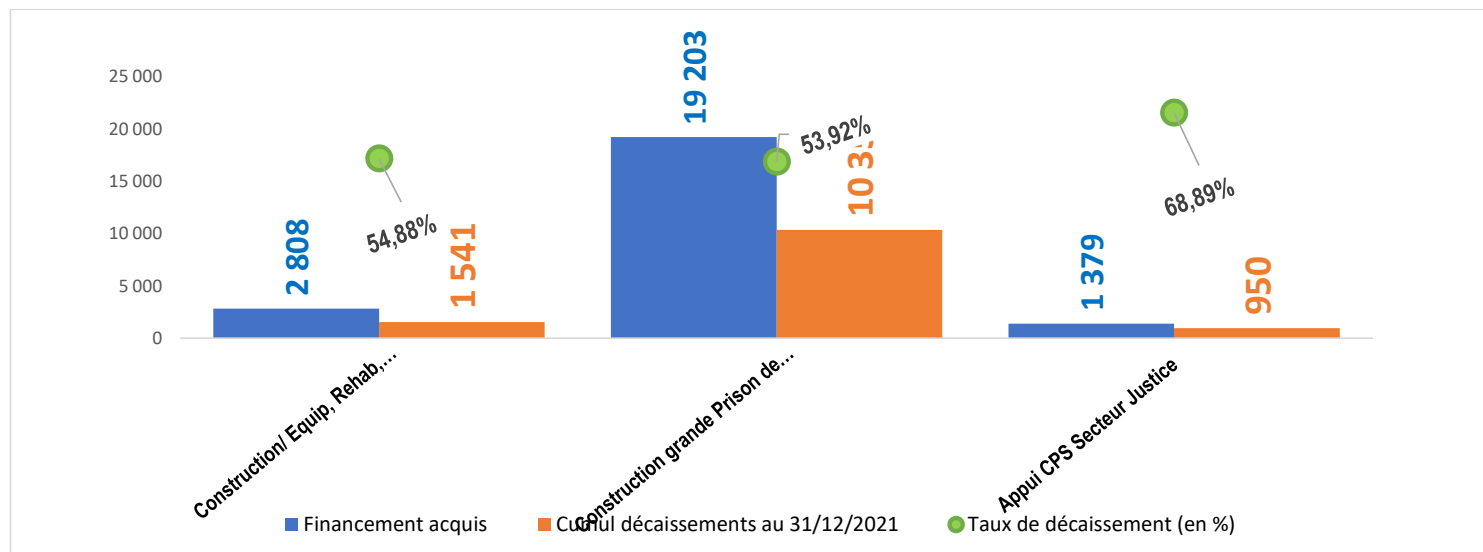


Graphique n°1 : Analyse de l'état global d'exécution financière des projets/programmes au 31/12/2021

Il ressort de l'analyse des données du graphique n° 1 ce qui suit :

Le coût total et/ou le financement acquis de l'ensemble des projets programmes revu s'élèvent à vingt-trois milliards-trois cent quatre-vingt-dix millions (23 390 000 000) de francs CFA y compris la dotation initiale de l'exercice 2022. Sur le montant douze milliards huit cent quarante-six millions (12 846 000 000) ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 54,92% contre 58,15% en 2020, soit une baisse de 3,23 points de pourcentage. Cette baisse est due à la hausse de la dotation initiale de 2022 des projets « construction de la grande maison d'arrêt de Bamako à Kéniéroba » et « l'Appui CPS ».

Graphique 2 : Etat d'exécution financière détaillé des projets programmes sur Budget national au 31/12/2021



L'examen du graphique n°2 permet de connaître le coût de chaque projet en exécution. A travers cette présentation on peut lire le montant du financement acquis, le cumul des décaissements et le taux de décaissement par projet :

- le Projet de construction, d'équipement et de réhabilitation des Infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) « Me DEMBA DIALLO » a un financement acquis de 2 808 000 000 pour un montant décaissé de 1 541 000 000 et un taux de décaissement de 54,88% contre 53,34% en 2020 soit une augmentation de 1,54 points de pourcentage ;
- le Projet de Construction de la grande Prison de Bamako (nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako) a un financement acquis de 19 203 000 000 F CFA pour un montant décaissé de 10 350 000 000 F CFA et un taux de décaissement de 53,92% contre 57,91% en 2020 soit une baisse de 3,99 points de pourcentage ;
- l'Appui CPS Secteur Justice a un financement acquis de 1 379 000 000 pour un montant décaissé 950 000 000 soit un taux de décaissement de 68,89% contre 70,84% en 2020 soit une baisse de 1,95 points de pourcentage.

Tableau 2 : Analyse comparative entre le coût total des financements acquis des projets et le cumul des décaissements.

Unité : (en Millions de FCFA)

Financement acquis	Cumul décaissement au 31/12/2021	Ecart
23 390	12 846	10 544

Le tableau 2 ci-dessus, fait ressortir un écart de dix milliards cinq cent quarante-quatre millions (**10 544 000 000**) francs CFA. Cet écart s'explique par le fait que la dotation de l'exercice 2022 est inclus dans le financement acquis et le collectif budgétaire.

Tableau 3 : Etat d'exécution financière des projets/programmes sur le BSI en 2021

Unité : (en Millions de FCFA)

N°	N° RNP	Intitulé du projet	Financement acquis en 2021			Décaissement 2021			Taux de décaissement		
			Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	Int	Ext	Total
1	3042	Construction/ Equip, Rehab, Infr, INFJ, Me DEMBA DIALLO	200	0	200	150	0	150	75	0	75
2	2762	Construction grande Prison de Bamako	1 553	0	1 553	1 553	0	1 553	100	0	100
3	2359	Appui CPS Secteur Justice	75	0	75	44	0	44	58,66	0	58,66
TOTAL GENERAL			1 828	0	1 828	1 747	0	1 747	95,56	0	95,56

Source : CPS/LF/DNCF

Le tableau 3 fait ressortir un écart de quatre-vingt-un millions (**81 000 000**) francs CFA. Cet écart s'explique par le fait que la dotation de l'exercice 2021 ou financement acquis n'a pas été décaissé à cause du collectif budgétaire.

Commentaires sur l'état d'exécution des projets BSI intérieur d'infrastructures et appui au fonctionnement lié à l'investissement au 31/12/2021 :

L'examen du graphique ci-dessous permet de connaître le coût de chaque projet en exécution. A travers le graphique on peut lire le montant du financement acquis, le cumul des décaissements et le taux de décaissement par projet.

Le Projet de construction, d'équipement et de réhabilitation des Infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) « Me DEMBA DIALLO » a un financement acquis de 2 808 000 000 pour un montant décaissé de 1 541 000 000 et un taux de décaissement de 54,88%. Comparativement à 2020, on note une progression de 200 000 000 F CFA sur le financement acquis qui était à 2 608 000 000 avec un décaissement de 1 391 000 000 à 53,34%.

Concernant le Projet de Construction de la grande Prison de Bamako (nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako) a un financement acquis de 18 199 000 000 F CFA pour un montant décaissé de 10 355 000 000 F CFA et un taux de 56,90%. Ce projet était au 31 décembre 2020 à un financement acquis de 15 199 000 000 pour décaissement de 8 802 000 000 soit 57,91%. Notons que le projet a connu un avenant relatif aux raccordements au réseau EDM et les voies d'accès.

En outre, les dotations budgétaires de 2015 sur ce projet, ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali dans le cadre Programme d'Urgence RNP 3051 et non à la nouvelle MCA.

L'Appui CPS Secteur Justice a un financement acquis de 1 379 000 000 pour un montant décaissé 950 000 000 soit un taux de 68,89%. Nous constatons qu'en 2020 l'appui CPS était à 1 279 000 000 de financement acquis pour un décaissement cumulé de 906 000 000 soit 70,84%.

Globalement le coût des projets sur financement budget national était à 22 386 000 000 en 2020 contre 19 086 000 000 en 2019, cette hausse s'explique par la dotation supplémentaire sur le projet de MCA Kéniéroba. Les cumuls des décaissements de 2020 et 2021, respectivement 11 099 000 000 francs CFA et 12 846 000 000 francs CFA, marquent une amélioration.

Ainsi, le taux de décaissement global est passé de 58,15% en 2020 à 57,38% en 2021.

5.2.2 Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les partenaires techniques et financiers (externe) :

Tableau 4 : Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les PTF

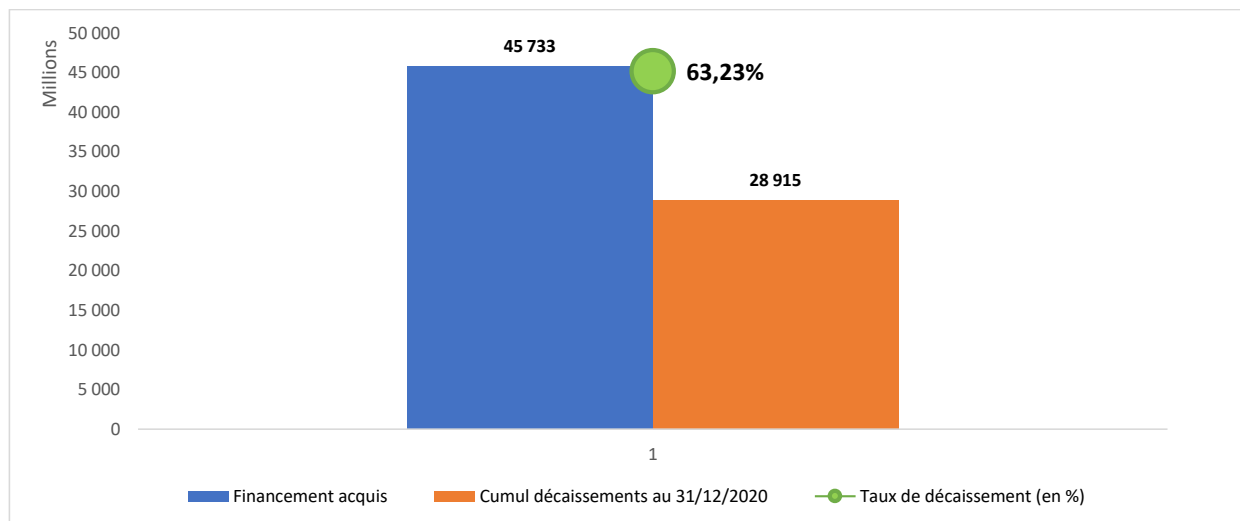
N°	Partenaires	Titre du projet / Organe de mise en œuvre	Durée	Coût	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2021	Taux de décaissement (en %)
01	UE	Programme d'Appui à la Justice au Mali II (PAJM II) : Expertise France	Durée :3ans (1er février 2020-31janvier 2023)	4 066 933 400	4 066 933 400	889 431 119	22%
02	UE	Soutien à la Justice Militaire Bamako et Mopti : EUCAP-SAHEL-MALI	Durée : 2 ans	388 061 324	388 061 324	317 947 605	82%
03	UE	Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WILDAF)	Durée : 3 ans	491 250 000	491 250 000	171 973 525	35%
04	UE	Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali : CIVIPOL	Durée :18 mois (11/12/2019-de mise en vigueur : 3 janvier 2020.- du 1er décaissement)	2.292.500.000	2.292.500.000	2.292.500.000	100%
05	UE	Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE) : Association DEME SO	Durée : 18 mois (mars 2021-août 2022)	628 243 473	628 243 473	302 578 562	48%
06	Ambassade du Royaume des Pays-Bas et de la Suède	Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II : Association DEME SO	Durée : 5 ans (2019-2023)	7 326 234 100	7 326 234 100	4 979 813 090	68%
07	Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH)	Projet d'appui à l'accès adéquat des démunis aux droits et à la justice. (PAADDJ) : Association DEME SO	Durée : 23 mois (Février 2021 Décembre 2022)	89 466 980	89 466 980	43 420 305	49%
8	Royaume des Pays Bas	P17-0071-Sahel Criminal Justice : International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD)	-	-	-	-	-
9	OPCAT/ Ambassade de France au Mali	Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans	Durée : 8 mois (1er/11/2020-30/06/2021)	22 477 065	22 477 065	22 477 065	100%

N°	Partenaires	Titre du projet / Organe de mise en œuvre	Durée	Coût	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2021	Taux de décaissement (en %)
		Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)					
10	USAID	Projet de Justice au Mali (MJP)/Mali Justice Project (MJP) :	Durée : 7 ans (du 7 Décembre 2015 au 7 Décembre 2022)	19 145 000 000	19 145 000 000	16 273 250 000	85%
11	Canada	Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), Affaires Mondiales Canada	Durée : 4 ans (2018-2022)	4 772 000 000	4 772 000 000	4 429 000 000	93%
12	Canada	Justice et Paix au Mali : Avocats sans frontières Canada	Durée : 5ans (8-02-2021 au 7-02-2026)	7 466 000 000	7 466 000 000	922 000 000	12%
13	Canada	Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres : École nationale d'administration publique du Québec	Durée : 4 ans (2021-2025)	4 662 000 000	4 662 000 000	464 000 000	10%
14	MINUSMA	Lutte contre l'impunité : Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	- Juillet 2020 - Juin 2021 - Juil 2021 - juin 2022	812 018 440	812 018 440	449 798 595	53%
15	MINUSMA	Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et accès à la justice dans les régions du centre et du nord du Mali	Juillet et juin Un an	719 661 445	421 572 193	421 572 193	57.3%
16	MINUSMA	Sécurité des prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation	Un an	1 279 867 947	1 279 867 947	641 937 535	48.5%
17	PNUD	Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela : /Document de Programme Pays du PNUD (CPD) (Pays-Bas)	Durée : cinq (5) ans de 2017-2021	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	100%
18	PNUD	Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) : PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA	Durée 5 ans (2020-2025)	19 000 000 000	19 000 000 000	1 500 000 000	7%
		Totaux		78 161 714 174	77 863 624 922	39 191 813 313	50,14%

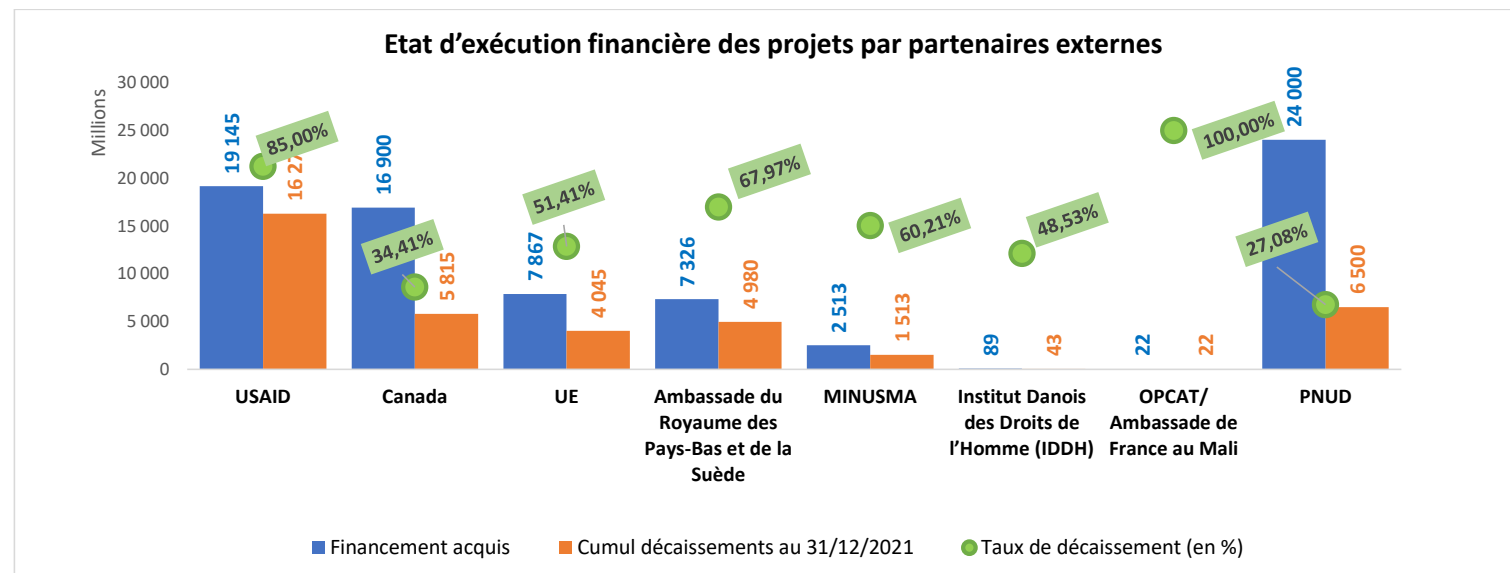
Source : synthèse CPS SJ sur la base des fiches de suivi évaluation des projets/programmes.

L'examen du tableau de l'état d'exécution permet de lire qu'au 31/12/2021 trois projets sont arrivés à terme avec 100% d'exécution. Il s'agit du Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela : / Document de Programme Pays du PNUD (CPD) (Pays-Bas), du Projet Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et, du Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali (CIVIPOL).

Graphique 3 : Etat d'exécution financière global des projets programmes sur financement extérieur au 31/12/2021



Graphique 4 : Etat d'exécution financière détaillé des projets programmes sur financement extérieur au 31/12/2021



La lecture du graphique 4 fait ressortir les financements des différents bailleurs. Ainsi nous constatons que le PNUD, pour un acquis de 24 milliards de francs CFA on enregistre un décaissement de 6,5 milliards soit 27,08%. L'USAID avec montant de 19,145 milliards francs CFA réalise un taux de décaissement de 85% à 16,273 milliards. Quant au Canada pour un engagement de 16,9 milliards de francs CFA, il réalise un décaissement de 34,41% à 5,815 milliards. L'Union Européenne avec un financement de 7,867 milliards francs CFA est à 51,41% de décaissement à 3,974 milliards. Pour les Ambassades du Royaume des Pays-Bas et de la Suède avec 7,326 milliards francs CFA de financement, 67,97% ont été décaissés soit 4,979 milliards. La MINUSMA avec 2,513 milliards de francs CFA totalise un décaissement de 60,21% à 1,513 milliards de dépensé. Le Danemark avec 89 466 980 millions de francs CFA totalise un décaissement de 48,53% à 43,420 millions. Enfin, le Projet OPCAT de l'Ambassade de France est terminé et enregistre un décaissement de 22 millions de francs CFA.

Commentaires sur l'état d'exécution financière des projets financés par les partenaires techniques et financiers :

La lecture de ce graphique fait ressortir un financement acquis de 78,162 milliards de FCFA pour l'ensemble des projets financés par les partenaires techniques et financiers, on peut lire également un cumul de décaissements au 31/12/2021 d'un montant de 39,192 milliards FCFA soit un taux de 50,1%.

Le coût global de l'intervention des PTF en 2021 était de 78 162 000 000 contre 45 733 116 995 FCFA en 2020 pour un décaissement cumulé au 31/12/2021 d'un montant de 39 192 000 000 FCFA soit un taux de 50,1% contre 28 914 957 799 francs CFA, soit 63,23%.

Cette baisse du taux de décaissement pourrait s'expliquer par les effets de la maladie à COVID 19, la crise institutionnelle et le démarrage en 2021 de certains projets.

5.3 La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :

Le niveau de crédits notifiés est de **15 874 469 636** pour **9 657 898 708** de mandats admis soit un taux d'exécution de 60,84% à la date du 31/12/2021 contre 60,01% en 2020.

Il est également important de rappeler que les crédits notifiés qui étaient de 10 345 667 566 FCFA en 2018 sont passés à 9 362 967 613 FCFA en 2019.

Ils sont passés de 9 362 967 613 FCFA en 2019 à 15 791 139 141 en 2020, soit une progression à la hausse de 68,66%, essentiellement dû aux effets de la LOPJ 2020-2024.

Depuis les crédits notifiés se sont stabilisés autour de 15 milliards 800 millions FCFA 2020 et 2021.

❖ Extrait des crédits du compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2018, 2019, 2020 et 2021.

Tableau 5 : compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2018, 2019, 2020 et 2021

Année	Crédits notifiés	Crédits engagés	Mandats émis	Mandats admis
2018	10 345 667 566	9 346 296 971	8 786 620 844	8 785 620 411
2019	9 362 967 613	9 331 706 866	9 288 878 262	9 278 700 330
2020	15 791 139 141	15 311 046 963	14 398 293 276	9 476 269 496
2021	15 874 469 636	15 712 755 878	15 275 550 320	9 657 898 708

Source : compte administratif de la DFM/MJDH

6 LES INDICATEURS SECTORIELS :

6.1 Les indicateurs inscrits dans le CREED :

Le CREDD 2019-2023, adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Unique référentiel des politiques et stratégies de développement, le CREDD 2019-2023 constitue le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement. Il intègre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Axe 1 et l'Axe 2 du CREDD intègre les objectifs et actions dévolues à la Justice, notamment :

Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit

Les objectifs spécifiques pour la promotion de l'Etat de droit et de la justice portent sur l'accroissement de la qualité de la justice pour en faire un instrument de garantie de la paix sociale et la garantie des droits fondamentaux des citoyens.

Objectif spécifique 1.4.1. Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale

Le Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) décliné en plan opérationnel 2015-2018 est arrivé à terme en fin 2018, son évaluation est en cours. Ce programme sera remplacé par une Loi de programmation pour le développement du service public de la justice en cours d'élaboration.

L'accroissement de la qualité de la justice sera recherché à travers :

- l'amélioration de l'efficacité des structures judiciaires et des auxiliaires de justice à travers notamment l'informatisation et la mise en réseau des structures judiciaires ;
- l'amélioration de l'exécution des décisions de justice ;
- le rapprochement de la justice aux justiciables à travers notamment la restauration des instances foraines ;
- le recours aux formes alternatives à l'emprisonnement pour désengorger les prisons et éviter les radicalisations ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'amélioration de la compréhension du rôle de la justice par les citoyens ;
- la mise en place et l'application de mesures pour punir les auteurs de violences basées sur le genre et sexistes.

Objectif global 2.2 : Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Elle a pour objectif de « mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du Gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ».

De l'objectif ci-dessus, découlent les **objectifs spécifiques** suivants :

- Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de

- la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- **Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;**
- **Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.**

La situation des Objectifs de Développement assigné au secteur de la justice est consignée dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6 : les indicateurs du secteur de la justice inscrite dans le CREED

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021
Indicateurs du secteur de la justice inscrite dans le CREED					
Taux de couverture de la Carte Judiciaire	%	42	42	42	56,92
Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali	%	27	27	-	-
Ratio juge/habitants	Nombre	1/36 523	1/39 335	1/38 339	1/38 197
Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux	%	28,81	33,89	59	59
Proportion de la population carcérale en instance de jugement	%	49,28	70,73	69,13	67,62
Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires	%	75	0	86,51	100
Déclarations déposées à la Cour Suprême	Nombre	-	340	256	111
Pourcentage de personnes ciblées par la loi contre l'enrichissement illicite qui déclarent leurs biens	%	-	22,9	17,3	7,51

Commentaires des indicateurs CREDD de la Justice

Taux de couverture de la Carte Judiciaire

Cet indicateur n'a pas été évalué depuis 2018 suite à la réalisation de 09 juridictions par le PAJM et financé par l'Union Européenne. Toutefois, à la faveur du démarrage de la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), les constructions en cours sur budget national, à savoir la Cour Administrative d'Appel et le TI de Toukoto et celles prévues dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice ont fait évoluer à la hausse cet indicateur en 2021.

Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali

La mesure cet indicateur demeure intact depuis la publication des résultats de l'enquête Hiil de 2018 dont les résultats ont été publiés en 2019 avec ce taux de 27% constaté. Néanmoins, dans le cadre du Projet Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ), en Bamanan Tien-Sira II A, le renseignement annuel de cet indicateur pourrait être assuré grâce à la réalisation chaque année de l'enquête prévu à cet effet. Mais, à cause des crises que le Mali traverse en ce moment, l'enquête n'a pu être menée en 2021.

Ratio juge/habitants

Ce ratio connaît une légère régression due au retard pris dans le recrutement en 2020 des auditeurs de justice dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice qui prévoit un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024 pour actuellement 546 magistrats en service, toute chose devant sensiblement améliorer ce ratio, si l'augmentation de la population (estimée à 20 885 735 en 2021) arrivait à être maîtrisée par ailleurs.

Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux

L'indicateur reste inchangé entre 2020 et 2021 car aucune nouvelle action en la matière n'a été réalisée depuis celles accomplies par le Projet GFP Prison Mandela mis en œuvre par le PNUD au bénéfice de l'Administration pénitentiaire.

Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Cette légère amélioration concernant la proportion de la population carcérale en instance de jugement, qui est passée de 69,13% à 67,62% malgré les effets de la crise de la COVID 19, s'explique par l'organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d'arrêt dans le but d'éviter la propagation du virus en milieu carcéral.

Cet indicateur enregistre néanmoins un niveau de 78,33% à Bamako malgré les efforts de désengorgement entrepris par le Département. En effet, la forte multiplicité des mandats de dépôt (4 197 restés incarcérés en 2021) pour seulement 439 détenus condamnés.

Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires

La performance de 100% est à saluer et demeure un objectif constant. En effet, toute affaire dont est saisi le Procureur du PJS fait systématiquement l'objet de suite judiciaire. Les partenaires techniques et financiers appuient fortement les activités à ce niveau en accompagnement de la très forte volonté politique imprimée par le Gouvernement dans le domaine. C'est ainsi qu'une session spéciale de la Cour d'Assise de Bamako a été dédiée aux dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale.

Déclarations déposées à la Cour Suprême

Cet indicateur enregistre une très forte régression entre 2020 et 2021, passant de 256 à 111 et peut être expliquée par l'instabilité politico institutionnelle que le Mali a traversé sur la période.

Pourcentage de personnes ciblées par la loi contre l'enrichissement illicite qui déclarent leurs biens

Cet indicateur étant lié au précédent, il suit donc le même rythme d'évolution.

6.2 Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2019 à 2021 :

6.2.1 Tableau 7 : indicateurs du Programme 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du département. Rapports d'activités du département/CPS Précision Méthodologique : (nombre d'activités réalisées / nombre d'activités programmées) x 100.	%	87,50%	100%	80,20%	09,20%	80,20%	100,00%
	Indicateur 1.2 : Pourcentage de services contrôlés. Rapports d'inspection de l'ISJ Précision Méthodologique : (nombre de services contrôlés x 100 / nombre total de services à contrôler) x 100	40,48%	17%	100%	78,95	21,05	78,95%	100%
	Indicateur 1.3 : Taux d'exécution du budget/compte administratif. DFM Précision Méthodologique : (Total crédits liquidés / Total crédits initiaux) x 100	57%	75,00%	100%	92,72	07,28%	07,28%	100,00%
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	Indicateur 2.1 : Pourcentage de dossiers de corruption transmis ayant fait l'objet de poursuites. Rapport d'activités des pôles économiques et financiers Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x 100	-	76%	98%	100%	-2%	102,04%	100%
	Indicateur 2.2 : Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires. Rapport d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de	-	84,78%	98%	100%	-2%	102,04%	100%

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x 100							
	<p>Indicateur 2.3 : Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.</p> <p>Rapports d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, du comité national de coordination de la lutte contre la traite...PNI</p> <p>Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs formés/nombre d'acteurs à former) x 100</p>	95%		98%	93%	5%	95%	98%
Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre le VIH/SIDA	<p>Indicateur 3.1 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le genre.</p> <p>Rapports d'activités de la cellule genre</p> <p>Précision Méthodologique : (Nombre d'acteurs sensibilisés et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x 100</p>	85		76,67%	38,67%	38%	50,43%	
	<p>Indicateur 3.2 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le VIH/SIDA.</p> <p>Rapports d'activités de la cellule VIH/SIDA</p> <p>Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs sensibiliser et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x 100</p>	32		100%	80%	33%	80	

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Pourcentage des acteurs de la justice sensibilisés et formés sur les 100 droits de l'Homme Rapports d'activités du point focal Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs sensibiliser et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) 100			100%	100%	0%	100	
Objectif 4 : Améliorer la législation et la coopération judiciaire internationale	Indicateur 4.1 : Pourcentage de textes élaborés et /ou relus. Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de textes élaborés et /ou relus / nombre de textes à élaborer et /ou à relire) x 100	54%		90%	84%	6%	93,33%	
	Indicateur 4.2 : Pourcentages de dossiers de coopération judiciaire traité. Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de dossiers de coopération judiciaire traité / nombre de dossiers de coopération judiciaire à traiter) x 100.	63%	90%	90%	103%	-13%	114,44%	

Source : RAP-MJDH, réalisations 2020.

6.2.2 Tableau 8 : indicateurs du Programme 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services	Indicateur 1.1 : Délai moyen de traitement des procédures (civiles, hors procédures sommaires).	2 mois		17 mois	2,5 mois	14,5 mois	14,70%	
	Indicateur 1.2 : Délai moyen de traitement des procédures/Pénales. Rapports Annuels des juridictions	3 mois		17 mois	3 mois	14 mois	17%	

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E= C-D	F= D/C*100	
judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Précision Méthodologique : délai moyen calculé.							
	Indicateur 1.3 : Pourcentage des juridictions disposant de structure fonctionnelle d'accès au droit et à la justice. Rapports d'activités DNAJ Précision Méthodologique : (Nombre de juridictions disposant de structure d'accès au droit et à la justice / Nombre total de juridictions) x 100.	41%	41%	75%	0%	75%	0%	
Objectif 2 : Assurer la formation initiale et le perfectionnement des acteurs de justice	Indicateur 2.1 : Pourcentage de réussite aux examens de sortie des auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires.							
	Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires ayant réussi à l'examen de sortie / Nombre total formé) x 100.	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%
	Indicateur 2.2 : Pourcentage des auxiliaires de justice ayant bénéficié de formation continue.							
	Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre réel d'auxiliaires de justice ayant bénéficié d'une formation continue / Nombre total prévu) x 100	30%	24%	40%	68%	-28%	170%	
Objectif 3 : Améliorer les capacités opérationnelles de l'INJFJ.	Indicateur 3.1 : Taux de réalisation des infrastructures programmées.							
	Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées	100%	51%	100%	56,92%	43,08%	56,92%	100%

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	/ Nombre total d'infrastructures programmées) x 100							
	Indicateur 3.2 : Taux de réalisation des études et recherches programmées. Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'études et recherches conduit / Nombre total d'études et recherches prévu) x 100	100%	0%	100%	0%	100%	0%	100%

6.2.3 **Tableau 10** : indicateurs du Programme 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer les conditions de détention et de travail du personnel.	Indicateur 1.1 : Pourcentage de centres de détention disposant de quartiers séparés (homme, femme, mineur). Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (Nombre de centres de détention disposant de quartiers séparés/nombre total de centres de détention du pays) x 100.	22%	33,89%	50%	70%	-20%	140%	
	Indicateur 1.2 : Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de "prise en charge et d'accompagnement des personnes détenues." Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre centre de détention respectant les normes/nombre total des centres de détentions) x100.	60%	37,28	50%	83%	33%	166%	

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2021				N 2021
Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	N-2 2019	N-1 2020	Prévu	Réel	Écart	Taux %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F= D/C*100	
Objectif 2 : Favoriser la réinsertion sociale des détenus	Indicateur 2.1 : Pourcentage des détenus bénéficiant d'une formation professionnelle.							
	Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de détenus bénéficiant d'une formation professionnelle / nombre total de détenus) x100.	9,23%	15%	8%	20	-12%	250%	
Objectif 3 : Renforcer le dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	Indicateur 3.1 : Pourcentage de maisons d'arrêt disposant (de mur de clôture surmontés de concertinas/de miradors.							
	Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de maisons d'arrêt disposant de mur de clôture surmontés de concertinas/ou et de miradors/ nombre total) x100.		64%	40%	30	10%	75%	

Source : RAP-MJDH/réalisations 2021.

7 DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :

La Loi n°072 du 24 décembre 2019, a institué la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), qui constitue un cadre stratégique dont la finalité est de bâtir au terme des cinq (05) années de mise en œuvre, un service public de la justice plus accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Le Gouvernement entend à travers cette loi d'orientation et de programmation assortie d'un plan d'actions, donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental et d'être à la hauteur des attentes des populations, sur la base d'une confiance renouvelée à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Les projets et Programmes du Secteur de la Justice s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux

ou multilatéraux en harmonie avec les priorités arrêtées dans la LOPJ 2020-2024.

Ainsi, au titre des partenaires bilatéraux on note l'intervention de six (06) bilatéraux dans le secteur :

Royaumes des Pays-Bas et de la Suède :

- Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) en Bamanan « Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako : Association DEME SO.

Royaumes des Pays-Bas :

- P17-0071-Sahel Criminal Justice : International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO), dans les localités des régions de Gao, Mopti, Ségou, et le District de Bamako.

Royaume du Danemark :

- Projet d'appui à l'accès adéquat des démunis aux droits et à la justice (PAADDJ) dans les régions de Kayes, Sikasso et le District de Bamako : Association DEME SO.

Ambassade de France/OPCAT :

- Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à Bamako.

USAID :

- Projet Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

CANADA :

- Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako (les six communes), Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou (plusieurs communes de la région de Ségou) : Cowater International Inc ;
- Justice et Paix au Mali, dans les régions : Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Kidal ; Communes : Kayes, Diéma, Kita, Bafoulabé, Sikasso, Kadiolo, Ségou, Markala, Mopti, Tombouctou, Gao et les six (06) communes de Bamako : Avocats sans frontières Canada ;
- Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres dans les localités de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao : École nationale d'administration publique du Québec.

Au titre des partenaires multilatéraux, on note avec le même degré de satisfaction l'intervention trois (03) multilatéraux dans le Secteur :

Union Européenne :

- Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali II (PAJM II) sur l'étendue du territoire national : Expertise France/Groupe AFD ;
- Soutien à la Justice Militaire, EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti ;
- Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national ;
- Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WILDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao ;

- Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE), dans les régions du centre du Mali (Ségou, San, Mopti, Douentza et Bandiagara) : Association DEME SO.

La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :

- Lutte contre l'impunité : Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et accès à la justice dans les régions du centre et du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
- Sécurité des prisons, lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans les localités du Nord et le Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti).

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

- Projet GFP prisons Mandela mis en œuvre par le PNUD et la MINUSMA dans les localités de Bamako, Bafoulabe, Kayes, Kéniéba, Kita, Bougouni, Kadiolo, Kignan, Kolondiéba, Koutiala, Sikasso, Yanfolila, Yorosso, Bla, Markala, Ségou, Tominian, Banamba, Dioïla, Fana, Kangaba, Kati, Kéniéroba, Kolokani, Koulikoro, Ouélessebougou, Baguinéda, Konséguéla et Tana ;
- Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA dans les localités de Mopti, Djenne, Bandiagara, Koro, Douentza, Ségou, Macina, Niono ; San, Bla, Tominian, Gao, Ansongo, Ménaka, Andéranboukane.

8 **TABLEAU 11 : PROBLEMES RENCONTRES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :**

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/organismes responsables	Délai d'exécution
1	Problème d'organisation des sessions de sensibilisation dans beaucoup de localité.	L'insécurité	Intervention en fonction des possibilités de déplacement.	DEME SO	2022-2023
2	Problème de prise en charge judiciaires des dossiers au niveau de ces juridictions	Instabilité des magistrats pour raison d'insécurité	Etroite collaboration avec le personnel judiciaire	DEME SO	2022-2023
3	Inaccessibilité temporaire de certaines zones de construction	Hivernage et insécurité	Renforcement de la collaboration avec la population	DEME-SO	2022
4	Problème d'organisation des sessions de sensibilisation dans beaucoup de localité.	L'insécurité	Intervention en fonction des possibilités de déplacement.	DEME SO	2022
5	Problème de prise en charge judiciaires des dossiers au niveau de ces juridictions	Instabilité des magistrats pour raison d'insécurité	Etroite collaboration avec le personnel judiciaire	DEME SO	2022
6	Refus des survivantes de poursuivre les auteurs de VBG	Culture, pression familiale	Sensibilisations, échanges, soutien psychologique	WiLDAF, ASF Mali	
7	Pandémie de COVID-19	Crise sanitaire	Adaptation de l'équipe, report des activités	ASF France, ASF Mali, WiLDAF	
8	Mobilisation des acteurs de la chaîne pénale aux sessions de formation	Manque de disponibilité, manque de volonté	Plaidoyer, rencontres préliminaires	ASF France, ASF Mali	
9	Contexte politico-social détérioré	Crise politique	Adaptation de l'équipe, report des activités, changement de stratégie d'approche	ASF France, ASF Mali, WiLDAF	
10	Absence de certains acteurs de la chaîne pénale (Centre et Nord) a leurs postes	Insécurité	Compte rendu téléphonique des activités	IDLO	Selon le besoin
11	Délocalisation des J.P.C.E des régions de Gao et Tombouctou au niveau des capitales régionales	Insécurité	Organiser des rencontres au niveau régional avec les juges des J.P.C.E délocalisées	IDLO	Selon le besoin

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/organismes responsables	Délai d'exécution
12	Le non tenu de réunions CdC durant toute l'année 2021 à Mopti	Indisponibilité du président du CdC	Faire des plaidoiries auprès du président	IDLO	En continu
13	Tenue espacée des sessions du Groupe de travail chargé de la relecture des textes sur les services centraux	Disponibilité du président du Groupe de travail	Revoir l'agenda du président du Groupe de travail et à défaut le remplacer	MJP Secrétaire général du MJDH	Avril 2022
14	Non programmation des ateliers nationaux de validation des projets de Code pénal et Code de procédure pénale	Difficultés liées à des questions d'agenda du gouvernement	Inscrire les projets précités dans le Programme de travail du gouvernement (PTG) pour le second semestre de 2022	MJP Secrétaire général du MJDH	Juin 2022
15	Non accès à la base de données du Ministère de la Fonction publique dans le cadre du SIRGH	Indisponibilité du responsable informatique du Ministère de la Fonction publique	Autoriser l'accès à la base de données du personnel du Ministère de la Fonction publique	MJP Chef de cabinet du MJDH	Avril 2022
16	Difficultés à atteindre certaines populations particulièrement dans les zones du nord et du centre)	Insécurité	Utilisation des moyens technologiques et de la radio, utilisation des relais et leaders communautaires pour diffuser les messages	ONG partenaires du MJP	Sans objet
17	Restrictions dans l'organisation de certaines activités	COVID19	Bien que MJP n'ait pas annulé ou reporté d'activités en raison de la pandémie au cours de l'année 6, le projet a procédé avec prudence afin de rester dans la fourchette de participation pour le type d'événements que nous organisons généralement. Pour éviter la propagation du virus, le personnel de MJP a	MJP et ses partenaires	Sans objet

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/organismes responsables	Délai d'exécution
			dû faire du télétravail pendant plus de la moitié de l'année. Pendant cette période, le projet a maintenu son engagement auprès de ses partenaires OSC et gouvernementaux, en tenant occasionnellement des réunions importantes en personne, mais en respectant strictement les mesures préventives.		
18	Insécurité	Pendant une grande partie de l'année 2011, l'équipe du Projet n'avait pas pu effectuer de certaines zones comme Koury, avec les postes de contrôle environnants à cause de l'existence de groupes armés qui visaient les véhicules tout terrain et les agents qui collaborent avec l'administration	Suspension des visites sur terrain et utilisation de véhicule de bas de gamme	MJP Composante 3	6 mois
19	Fermeture des frontières ayant comme effet le ralentissement du trafic routier inter-Etats sur les corridors et l'augmentation des traversées illicites	Crise sanitaire	Orientation des activités vers le renforcement de capacités et la formalisation des opérateurs économiques non enregistrés	MJP Composante 3	6 mois

Source : synthèse CPS SJ sur la base des fiches de suivi-évaluation des projets/programmes.

9 CONTRAINTES ET DIFFICULTES :

- Faible capacité des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets pour le PTI/BSI ;
- Mobilité des cadres de la CPS vers les structures financières ;
- Animation encore moyenne des cadres de concertation entre les PTF et le Département.

10 RECOMMANDATIONS :

- Faire l'état d'exécution des recommandations antérieures ;
- Renforcer les capacités des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets et en informatique ;
- Motiver les structures d'appui et de conseil pour éviter la mobilité par l'amélioration des conditions de travail ;
- Intensifier les rencontres entre le Chef de file des PTF, le MJDH et la CPS SJ afin de pallier les difficultés et contraintes inhérentes à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des activités du secteur de la justice.

11 PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :

Les perspectives du Secteur se résument à la poursuite de la mise en œuvre des différents axes du Plan d'actions de la Loi n°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice 2020-2024.

Pour les trois prochaines années, le Secteur de la Justice ne devrait pas bénéficier de nouveaux projets programmes sur le BSI en raison de l'opérationnalisation en cours de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice et son Plan d'Actions (LOPJ 2020-2024).

En effet, sur la période sous Loi, tous les investissements et équipements concernant le Secteur de la Justice devraient s'inscrire dans le Plan d'Actions de la LOPJ.

Néanmoins, les projets et programmes initiés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Secteur ou ceux en cours pourront être enregistrés et évalués dans le cadre de la Revue des projets programmes.

Deux (02) nouveaux projets sont en voie de démarrage du côté des PTF, à savoir :

- le Programme d'Appui à la Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite au Mali (LucCEI)- Coopération des Pays-Bas : l'objectif visé à travers ces deux composantes est de contribuer à l'instauration d'une confiance soutenue des citoyens en leur justice en matière de lutte contre la corruption, du fait des résultats probants des investigations de l'OCLEI ayant abouti à des sanctions et à des réparations à la suite de poursuites judiciaires engagées par le parquet ;
- le Projet d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PASJ) - Coopération française : l'objectif général du projet est d'assurer un meilleur accès des citoyens à une justice équitable en luttant contre l'impunité dans le système judiciaire malien afin d'en améliorer son efficacité.